

## Législature 2017-2021

Séance du 26 février 2018

### Communication du Conseil communal au Conseil général

N°22

#### Changements dans la gestion des déchets – Etat des lieux

---

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Comme vous le savez, d'importants changements sont intervenus dans la gestion des déchets depuis le début de l'année, avec l'ouverture de la déchetterie régionale à Sévaz et le passage au système de containers enterrés et de compacteurs pour les ordures ménagères.

Un bilan complet de ces changements sera réalisé après quelques mois d'exploitation. Nous pouvons néanmoins d'ores et déjà vous donner les informations suivantes :

- Les premiers retours sont positifs concernant la déchetterie régionale de Sévaz, que ce soit au niveau de l'accessibilité, des horaires d'ouverture ou encore des prestations offertes. Quelques adaptations doivent être faites, notamment pour le pesage des déchets compostables ;
- Le système de récolte des ordures ménagères fonctionne bien dans les villages équipés de compacteurs. Mais l'installation des compacteurs à Forel et Vuissens a pris du retard, suite au délai plus important de la livraison des appareils par le fournisseur. La situation vient d'être réglée ;
- Au niveau des villages, la Commission mixte des déchets s'est penchée sur le meilleur système à adopter à terme pour les ordures ménagères avec une desserte optimale du territoire de la Commune, entre la pose de containers enterrés ou de compacteurs. La pose de poubelles publiques équipées de Robidogs dans les villages a également été analysée par cette Commission ;
- La situation est par contre plus mitigée concernant la mise en route des containers enterrés. Si les citoyens ont bien accepté l'arrêt du ramassage porte-à-porte des sacs poubelles, plusieurs problèmes de jeunesse ont été constatés et ont nécessité de nombreuses interventions de nos fournisseurs en début d'année. De plus, malgré les informations envoyées à la population en fin d'année dernière (tous-ménages en novembre et diverses informations envoyées avec les cartes), de nombreuses utilisations erronées ont aussi été constatées. Nous pouvons notamment citer les cas suivants :
  - Les containers enterrés ont été régulièrement bloqués par des personnes y mettant des sacs plus gros que des 35 litres ou divers déchets encombrants, ce qui bloque le tambour qui ne peut pas se vider et empêche le client suivant d'utiliser le container ;
  - Les utilisateurs prennent trop de temps entre le moment où ils scannent leur carte et le moment où ils ouvrent le tambour, ce qui a pour conséquence de débiter la carte sans que le sac ait pu être déposé.
- De plus, toujours concernant les containers enterrés, de nombreuses cartes envoyées aux ménages en fin d'année n'étaient pas activées et ont nécessité un passage au bureau communal ou au bureau de la déchetterie intercommunale pour rétablir la situation.

Pour améliorer la situation, une plaquette d'informations sera installée sur chaque container rappelant que seuls des sacs de 35 litres fermés y sont admis et que les contrevenants seront amendés. Un texte avec le rappel des règles sera aussi publié dans la prochaine édition de mars du Journal d'Estavayer.

Il reste six containers à mettre en place, ceux-ci ayant reçu un préavis négatif de deux services cantonaux, une séance vient d'avoir lieu avec la Préfecture et ces mêmes services pour finaliser les emplacements et trouver une solution.

Le Conseil communal est convaincu que les changements intervenus en début d'année dans la gestion des déchets sont positifs et constituent une amélioration par rapport à la situation précédente. Il met tout en œuvre pour régler rapidement les défauts constatés et, comme mentionné précédemment, dressera un bilan complet de ces changements d'ici quelques mois.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le Secrétaire général :  
Lionel Conus

Le Syndic :  
André Losey

**Conseiller communal responsable :** Dominique Aebischer, Dicastère du Domaine public